

LETTRE D'INFORMATION - Février-mars 2022

Mesdames, Messieurs,
Cher-e-s Membres de l'APEGE,

A l'heure où nous écrivons ces lignes, nous ne connaissons pas encore le résultat des élections à l'ADE de la CPEG, dont le mode électoral ne nous satisfait aucunement. Il est grand temps que le comité de la CPEG se saisisse de cette problématique comme demandé par l'APEGE!

Ce sont heureusement les représentant-e-s des pensionné-e-s élu-e-s à cette assemblée qui vont élire leur deux représentant-e-s avec voix consultative au comité de la CPEG, et cela est un progrès que nous soulignons. Dans un climat général qui tend à prendre de moins en moins compte de l'avis des pensionné-e-s, il est indispensable que nous fassions entendre notre voix qui s'appuie sur une expérience que nul ne peut nous dénier.

Alors, quelle est la solution pour les pensionné-e-s et notre association? La défense des intérêts de ses membres doit être sans faille et appuyée par un comité formé de personnes impliqué-e-s et déterminé-e-s. Continuons à montrer que les pensionné-e-s sont attaché-e-s à leur caisse de pension et qu'ils entendent la voir poursuivre dans la voie de la durabilité, mais aussi en offrant des rentes qui rendent possibles une retraite de qualité.

Nous vous souhaitons un printemps 2022 plus radieux et d'avoir la possibilité de renouer avec vos liens sociaux, mis à mal par les vagues successives de Covid-19.

Samuel Cornuz, président de l'APEGE

>> Du côté de l'association

Quelques chiffres

Nous comptons, au 31 décembre 2021, 6345 membres. Nous avons enregistré, depuis le début de l'année, 217 démissions et décès nombre qui s'est malheureusement amplifié sous l'effet Covid. Les envois en retour pour cause d'adresses introuvables sont stables, mais nous devons tous les retirer à regret du fichier des membres. **Signalez** donc à admin@apege.ch ou par courrier postal (APEGE, 1200 Genève) tout changement dans vos coordonnées personnelles (adresse postale et/ou adresse électronique). Nous vous en disons déjà notre reconnaissance. A noter que l'adresse postale **APEGE, 1200 Genève** est bien correcte et redirige tout le courrier à l'adresse de son président.

Appel à cotisation

Vous recevez en même temps que cette lettre d'information, l'appel à cotisation pour l'année 2022. C'est la dernière fois que nous vous adressons un BVR, même si les frais liés à ce type de versement explosent. Celui-ci sera remplacé, au plus tard le 1er octobre 2022, par un versement par QR-Code. Pour limiter ces frais postaux et si vous en avez la possibilité, nous vous invitons à effectuer uniquement des **virements bancaires ou postaux**. L'informatique prend de plus en plus de place dans toutes les actions de notre vie et ce mouvement ne va pas disparaître. Il nous faut donc nous adapter, même si cela est difficile pour nos membres les plus âgé-e-s. C'est pourquoi nous avons mis sur pied une aide informatique pour les membres qui le souhaitent, mais à l'adresse de notre site Internet apege.ch. (point développé sous le chapitre «Activités Culture et loisirs»).

Assemblée générale

L'assemblée générale initialement prévue pour le 29 mars 2022, dans le courant du 1er trimestre comme le veulent les statuts, est déplacée au **jeudi 2 juin 2022**. Même si la situation sanitaire semble s'améliorer, malgré une contamination due au nouveau variant qui explose, nous ne pouvons pas courir le risque de vous réunir dans une salle fermée et de vous exposer au moindre risque.

Nous avons sollicité Monsieur Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat, pour une allocution qui fera suite à la partie statutaire. Nous le remercions vivement de son acceptation et nous réjouissons vivement de pouvoir l'accueillir dans le cadre de cette assemblée.

La convocation à cette assemblée générale fera l'objet d'un courrier prochain et séparé de l'appel à cotisation.

Il s'agira aussi de renouveler le comité et nous lançons un appel à toutes les personnes qui seraient intéressées par cette activité. Nous avons plus que jamais besoin de forces nouvelles et notre association ne pourra se développer et faire entendre sa voix que si des membres actif/ve-s et concerné-e-s par les problèmes liés à la retraite se mobilisent au nom du plus grand nombre. Alors, faites-vous connaître et participez avec nous à la pérennité de notre association.

Samuel Cornuz, président et gestionnaire des membres

>> Activités «Culture et loisirs»

Les activités de «Culture et Loisirs» (ci-après : C+L) ont traversé des temps assez difficiles en raison de la pandémie, mais nous avons néanmoins pu mettre sur pied en 2021 quelques activités qui ont connu un grand succès. Pour 2022, si les conditions sanitaires le permettent, 8 à 10 propositions d'activités vous parviendront par poste ou courrier électronique, l'une début février et l'autre en juin.

Il est important de noter qu'à partir de mai 2022, les informations ne seront **envoyées par la poste qu'aux membres ayant manifesté leur volonté** de les recevoir. Il est donc important, pour tou-te-s les membres qui ne possèdent **pas d'adresse électronique** ou qui ne l'ont **pas encore transmise** de compléter et renvoyer le coupon réponse reçu avec le courrier C+L du début du mois de février. Rien ne changera pour les membres qui reçoivent déjà nos informations par courrier électronique.

Les activités proposées sont préparées par le groupe d'une dizaine de membres bénévoles et c'est Louise Grob, notre secrétaire administrative qui est responsable de l'enregistrement des bulletins d'inscription, de l'établissement des listes de participant-e-s ainsi que de l'encaissement. Pour des questions concernant C+L, vous pouvez atteindre Louise Grob par e-mail sous: inscription@apege.ch. Nous tenons à remercier très sincèrement toutes ces personnes qui œuvrent à l'organisation de ces activités.

Parallèlement à ces activités, l'APEGE continue à offrir à ses membres des billets de théâtre et de concerts à des prix attractifs (grâce aux subventions de la Ville de Genève) par le biais d'inscriptions informatisées. Dorénavant, Jean-Michel Mellana, secrétaire administratif engagé à temps partiel depuis le début de cette année s'occupe de cette tâche (billetterie@apege.ch). Les membres intéressés peuvent profiter de ces billets (gratuits ou à prix très réduits) en consultant notre site www.apege.ch, rubrique «Culture et Loisirs» sous «billetterie en ligne».

Depuis une année, l'APEGE dispose d'une équipe très dynamique chargée de répondre aux interrogations des membres en relation avec des problèmes informatiques qu'ils peuvent rencontrer pour des inscriptions sur le site et/ou pour des paiements par informatique (en ligne). Chaque membre peut donc envoyer un mail en indiquant son problème à l'adresse informatique@apege.ch et il recevra dans les meilleurs délais une réponse de la part d'un des trois bénévoles faisant partie de cette équipe. Nous les remercions ici infiniment pour l'aide apportée à nos membres.

Enfin, nous projetons d'améliorer notre prestation appelée «avantages-membres», sous la responsabilité de Mme Dominique Storz qui a accepté de travailler, avec quelques membres de l'APEGE, au développement de l'offre, de diversifier les commerces ou entreprises qui acceptent de vendre leurs produits ou services avec un rabais. Faute de pouvoir vous envoyer chaque nouvelle mise à jour, nous vous encourageons à consulter notre site www.apege.ch, rubrique «avantages-membres» où il y a des offres fort intéressantes.

Yves Delieutraz & Robert Gurny, co-responsables de C+L

>> Comment va la CPEG en ce début 2022 ? Plutôt bien ... mais ...

La bonne nouvelle déjà connue: selon la dernière estimation financière publiée par la Caisse, soit au 30.09.21, **le taux légal de couverture serait de 80,4 %**. Rappelez-vous: l'objectif prévue par la loi fédérale est un taux de 80% au 1^{er} janvier 2052. Et rappelez-vous aussi : lors de la longue et très agitée campagne électorale liée à recapitalisation de la Caisse, cette question avait beaucoup alimenté les débats. Cette situation, inattendue, est due aux bons résultats des placements, alors même que le contexte Covid avait fait penser le contraire. Mystères du monde de la finance, surtout de la bourse ...

Le projet de budget 2022 a été l'occasion pour le Conseil d'Etat de revenir avec une proposition de changement de la répartition des cotisations, à raison de 52% pour l'employeur et 48% pour le personnel au lieu des 2/3-1/3 actuellement. Cette proposition avait déjà fait partie d'un projet de loi de voté et refusé par une majorité du peuple le 19 mai 2019. Mais le gouvernement, vu le résultat de la votation, et après consultation des associations du personnel, limite cette modification au seul nouveau personnel des trois caisses de l'Etat, dont la CPEG. L'économie pour 2022 serait d'autant pas faible qu'il n'est pas prévu, vu le refus du budget, l'engagement de personnel, mais elle rapportera beaucoup au fil du temps.

A noter : renseignement pris auprès de la CPEG, cette modification n'est pas encore appliquée.

Qu'en est-il de l'adaptation des pensions, non indexées depuis plusieurs années, vu la faible inflation, encore que ?

Ça bouge, mais du côté de la CAP ! Pour les pensionné-e-s de la Ville de Genève: versement d'une allocation unique de ¼ de la rente mensuelle. Et pour les pensionné-e-s de SIG une rente mensuelle. A noter: une grande entreprise genevoise a augmenté les pensions de 15%.

Du côté de la CPEG ... la question sera traitée lors d'un prochain comité, alors même que la délégation de l'APEGE avait demandé qu'elle soit traitée bien avant. Pour l'APEGE, la solution serait le versement d'une allocation d'un montant **unique** à l'ensemble des pensionné-e-s, car la perte du pouvoir d'achat n'est pas la même selon le montant de la pension.

Les très nombreuses informations mises à disposition par la CPEG sont-elles suffisantes pour bien analyser toutes les questions légitimes qui peuvent être posées ? Et ben, non ! Dans la documentation mise à disposition, il n'y a pas un tableau montrant le montant des pensions versées selon le nombre d'années de cotisations, ce qui permettrait d'apprécier la situation en ce qui concerne les pensionné-e-s ayant une modeste pension. Par exemple: nombre de pensions de moins de 2'000 fr après 20 ou 30 ans de cotisations. La direction de la CPEG répond que le problème n'est pas simple car il y a le cas des pensionné-e-s qui ont fait un emprunt et ont ainsi une pension réduite, Certes, mais on pourrait, dans un premier temps, faire un tableau avec les seul-e-s pensionné-e-s n'ayant pas fait d'emprunt.

A ce propos, il faut rappeler qu'il y a environ deux ans, l'APEGE avait demandé un tableau montrant la répartition des pensionné-e-s ayant une rente pour enfant et la réponse, annoncée plusieurs fois pour bientôt, n'est pas encore arrivée ...

Robert Pattaroni, chargé des relations avec la CPEG

MERCI DE NOTER DANS VOS AGENDAS LA DATE DU 2 JUIN 2022 (APRES-MIDI) POUR PARTICIPER A L'ASSEMBLEE GENERALE DE VOTRE ASSOCIATION.